



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 28 septembre 2011 n°135/D030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Entrée dans la vie adulte

Type d'opportunité : renouvellement d'un panel appuyé sur le panel Éducation 1995

Périodicité : annuelle

Demandeur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales.

Au cours de sa réunion du 19 septembre 2011, la commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné le projet d'enquête Entrée dans la vie adulte (EVA).

L'enquête a pour objectif d'observer l'entrée dans la vie adulte et l'insertion professionnelle des jeunes. C'est le renouvellement d'une opération en cours depuis 2005 qui s'achève en 2012. Alors que l'édition précédente s'appuyait sur le panel élèves 1995 de la Depp (service statistique du ministère chargé de l'Éducation), la nouvelle enquête Entrée dans la vie adulte est basée sur le panel d'élèves du second degré recruté en 2007 (élèves entrés en sixième en septembre 2007). Le panel élèves 2007 collecté par la Depp suit le parcours des élèves au sein du système secondaire. A partir de 2015, l'interrogation annuelle sera enrichie d'un module supplémentaire portant sur les « conditions de vie des lycéens et apprentis » (Depp). Par ailleurs, également à partir de 2015, l'observation s'étendra au parcours dans l'enseignement supérieur des titulaires du baccalauréat (du panel 2007) grâce à l'enquête auprès des bacheliers que le SIES (service statistique du ministère chargé de l'enseignement supérieur) mettra alors en place. L'enquête EVA se situe dans le prolongement de ces deux opérations. La réunion des trois enquêtes permettra de connaître le parcours des jeunes depuis leur entrée en sixième jusqu'à leur insertion dans la vie adulte. Parmi les thèmes abordés par l'enquête EVA, on peut citer la date de sortie du système éducatif, la raison de l'arrêt des études, le parcours professionnel depuis la sortie du système scolaire, les conditions de vie,....

L'enquête EVA concerne les élèves entrés en sixième en 2007 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine ou des DOM après leur sortie du système éducatif, de l'enseignement secondaire ou bien de l'enseignement supérieur. Chaque individu de l'échantillon est interrogé une fois par an entre mars et juillet. La première interrogation a lieu dans la deuxième année qui suit la sortie du système éducatif et porte sur les conditions de vie, la situation face aux études et à l'emploi. Les années suivantes, les enquêtés sont interrogés sur l'évolution, par rapport à l'année précédente, de leur situation en termes de conditions de vie, d'obtention de diplôme, de position sur le marché du travail. La première enquête annuelle est réalisée en 2013 auprès des jeunes sortis du système éducatif avant juillet 2011. La dernière devrait intervenir en 2023 et concernera tous les jeunes du panel 2007, qui auront alors 26,7 ans en moyenne. La collecte utilise différents modes : Internet, papier, téléphone. Elle est assurée par l'Insee. Le remplissage du questionnaire auto administré ne prend pas plus de 9 minutes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre D030 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

L'échantillon est tiré dans le Panel d'élèves du second degré recrutés en 2007. Il n'a pas encore été décidé si l'enquête Entrée dans la vie adulte interrogerait l'ensemble des 35 000 élèves du panel 2007 de la Depp ou seulement une fraction d'entre eux.

Les données de l'enquête EVA seront appariées avec les fichiers du Panel élèves 2007 de la Depp dont le module sur les « conditions de vie des lycéens et apprentis » (Depp) et de l'enquête bacheliers du SIES. Par ailleurs, des enquêtes complémentaires sur des thématiques spécifiques telles que la santé, le logement sont envisagées (pour une génération de jeunes nés autour de 1996).

Le comité de pilotage de l'enquête EVA comprend des représentants de l'Insee (Département de l'emploi et des revenus d'activité, Unité Méthodes Statistiques, Pôle diplômes, département des Applications et des Projets), de la Depp, du SIES, de la Dares, de la Drees et du CNRS/Réseau Quételet (Comité des données).

Des résultats de l'enquête seront publiés tous les deux ans dans les supports de l'Insee (site, *Insee Première*, ...) et des autres partenaires de l'opération : Depp, SIES, Dares, Drees. Ces publications seront adressées aux enquêtés à titre de retours d'informations. Des fichiers pondérés et anonymisés seront élaborés chaque année par l'Insee et la Depp et transmis aux autres partenaires (Drees, Dares). Ils seront également mis à la disposition des chercheurs via le réseau Quételet.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'entrée en vigueur de la conformité délivrée par le comité du label.